

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du

PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
 Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 25 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

La gabegie officielle

La façon dont les résultats des toutes récentes élections fédérales sont transmis et récapitulés au Gouvernement valaisan constitue une honte pour les autorités en même temps qu'une violation des droits populaires.

La situation pour l'élection au Conseil des Etats est particulièrement critiquable :

Il n'y avait que trois candidats à élire au système majoritaire, et le dépouillement est extrêmement simple.

Or, mardi 1er novembre, plus de 48 heures après la fermeture des bureaux de vote, aucun résultat officiel n'est connu. Des chiffres ont été communiqués à la presse, ou obtenus par celle-ci mais sans aucune garantie, et pour cause !

Dix-huit communes n'ont pas encore transmis à Sion le double du procès-verbal de la votation que l'arrêté cantonal du 11 août 1955 (art. 16) faisait obligation aux communes d'adresser « aussitôt la votation terminée ».

On doit donc constater que mardi 1er novembre aucune communication n'a été faite officiellement par le Conseil d'Etat quant aux résultats de l'élection.

Et cependant l'arrêté cantonal du 11 août 1955 prévoit ce qui suit, à son art. 5 :

« Si le premier tour de scrutin ne donne pas la majorité absolue aux deux candidats à élire, il sera procédé à un scrutin de ballottage qui aura lieu le DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1955.

« Pour le second tour de scrutin, le dépôt des listes aura lieu dans la forme prévue à l'art. 3 ci-dessus, le MARDI 1er NOVEMBRE 1955 au plus tard. La publication au « Bulletin officiel » sera faite le vendredi 4 novembre.

Ainsi donc, avant que le Conseil d'Etat ait proclamé s'il y a ballottage, le délai pour déposer les listes est déjà expiré.

On ne saurait plus ouvertement se moquer des droits populaires, sans compter que le mardi 1er novembre est un jour officiellement férié en Valais, ce que le très catholique Conseil d'Etat paraît avoir oublié.

La seule explication possible de cette hâte anormale et illégale est que, pour le cas très désagréable d'un ballottage, le parti conservateur-chrétiensocial, dont la majorité du Conseil d'Etat n'est que l'émanation, désire « bâcler » les choses au plus vite, fût-ce au mépris des droits populaires.

Signalons qu'en 1947 le scrutin de ballottage avait eu lieu à fin novembre.

Il y a plus : Les conditions dans lesquelles pendant plus de deux jours les plis communaux sont arrivés à l'Etat et auraient, en partie, été ouverts, permettent d'élever des doutes sur la régularité des opérations. On ne serait pas étonnés qu'après « vérifications » (quel terme élastique !) on nous annonce demain que M. Imsand ait obtenu de justesse la majorité absolue.

Le Conseil d'Etat pourra-t-il préciser :

1. quand les télégrammes sont arrivés de toutes les communes au Département de l'Intérieur ?
2. quand les enveloppes transmettant le double du procès-verbal de la votation de chaque commune sont arrivées au Département de l'Intérieur ?
3. Si, contrairement aux instructions données, des enveloppes ne contenaient pas le procès-verbal des deux élections (Conseil national et Conseil des Etats), en sorte qu'elles ont dû être ouvertes pour qu'on en extraie les résultats pour le Conseil des Etats ? Y avait-il des scrutateurs ?

Qu'a-t-on fait de ces enveloppes ?

Quelles garanties a-t-on pour le secret et l'intégrité du vote ?

De toute façon, ce retard prouve l'incapacité de certaines administrations communales ; des sanctions sont prévues à l'art. 18 (amende jusqu'à 100 francs). Seront-elles appliquées ?

Quant au Département de l'Intérieur ou à la Chancellerie cantonale, leur attitude sera sévèrement jugée :

A l'avenir, il nous faudrait des commissaires neutres d'autres cantons pour diriger les opérations du scrutin : ce serait vraiment glorieux pour le fédéralisme valaisan !

Enfin et surtout, cette gabegie officielle a eu pour conséquence que des chiffres inexacts, surtout pour le Conseil national, ont été publiés et que le « Nouvelliste valaisan » et une partie de la presse confédérée ont proclamé la défaite des mi-

norités en Valais sur la base de chiffres qui sont inexacts et faux.

De tout cela, le Conseil d'Etat doit répondre envers les citoyens valaisans ! Rr.

Face à la lamentable foire d'empoigne qui divise le parti conservateur pour le siège du Conseil des Etats nous présentons M. Jules Luisier candidat d'opposition

L'élection au Conseil des Etats de dimanche dernier a eu pour résultat la brillante élection de M. Lampert et le ballottage de M. Anton Imsand.

Les résultats officiels de cette élection n'ont, en fait, pas encore pu être communiqués à l'heure où nous écrivons puisque, hier mardi après-midi, il manquait toujours au Département de l'Intérieur de l'Etat du Valais les procès-verbaux de dépouillement de dix-huit communes !

Une telle gabegie est absolument sans excuses et l'on peut lire, dans ce même numéro du « Confédéré », la protestation qui s'impose devant une telle façon de se moquer du monde qui porte le plus grave préjudice à notre canton.

Faute de résultats officiels définitifs et contrôlés et devant la nécessité de respecter le délai du mardi 1er novembre, 18 heures, fixé par l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 août 1955 pour le dépôt des candidatures en vue d'un éventuel deuxième tour de scrutin, on a donc admis qu'il y avait ballottage.

Qu'allaient faire les conservateurs de toutes nuances et leurs coreligionnaires chrétiens-sociaux devant la cuisante leçon que le peuple valaisan leur a infligée dimanche par la mise en ballottage de M. Imsand !

Le comité cantonal du parti conservateur, réuni lundi, s'est terminé sur le résultat suivant : aucune entente entre chrétiens-sociaux et conservateurs du Haut sur une candidature unique de la partie allemande du canton et la décision, dans de telles circonstances, du dépôt d'une candidature conservatrice bas-valaisanne pour arranger tout le monde !

Ainsi, nous allions au-devant de trois candidatures conservatrices :

Une telle foire d'empoigne se passe de tout commentaire.

Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises puisque les conservateurs du Haut, auxquels la leçon de dimanche n'a rien appris, décidaient de reporter M. Imsand !

Dans de telles conditions, la situation exigeait, pour notre parti, la réunion d'urgence du comité cantonal. Celle-ci eut lieu hier après-midi à Sion. Preuves à l'appui, le comité constata tout d'abord que les chiffres publiés en ce qui concerne les élections au Conseil national étaient de la plus haute fantaisie. On a tout fait pour donner l'impression au public que ces élections se soldaient par une écrasante défaite des minorités, alors que les chiffres définitifs prouveront qu'il n'en est rien.

Comment ne pas interpréter cette façon de procéder comme une MANŒUVRE DESTINÉE A DECOURAGER LES MINORITÉS ET LEUR OTER L'ENVIE DE PRESENTER UN CANDIDAT POUR LE DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN AU CONSEIL DES ETATS ! Comment ne pas protester haut et clair devant la publication de résultats que le premier venu était à même de reconnaître faux ! En additionnant simplement les suffrages nominatifs accordés aux candidats socialistes on arrive en effet à un total supérieur à celui des suffrages de parti !

Il était indispensable de protester avec la dernière énergie contre cette façon de procéder. Il était également du devoir des radicaux valaisans

de rappeler à nos majoritaires qu'une élection au Conseil des Etats a pour but de représenter le Valais à Berne et non pas d'accorder une faveur à l'une ou l'autre fraction, à l'un ou l'autre personnage. En votant pour M. Lampert et en lui assurant une élection qui en fait le député de tout le canton, le parti radical a fait la preuve de son civisme et de sa haute conception du bien général du pays.

Il ne pouvait, par contre, donner son appui au deuxième candidat conservateur qui n'aurait strictement rien représenté à Berne. D'autre part, notre parti entendait proclamer que les minorités valaisannes ont leur mot à dire dans une telle élection et protester contre la façon dictatoriale de la majorité de s'approprier tous les sièges. Le peuple valaisan a largement approuvé notre attitude en mettant M. Imsand en ballottage.

Or, que se passe-t-il aujourd'hui !

M. Imsand est de nouveau candidat.

Pour lui faire pièce, les frères ennemis chrétiens-sociaux du Haut ont déposé la candidature de M. Léo Guntern et, pour arranger tout le monde et surtout M. Paul de Courten qui arriverait par ce moyen à entrer au Conseil national, le parti conservateur du Bas a déposé la candidature de M. Joseph Moulin. La situation se complique encore du fait que la candidature de M. Karl Schmidt, conseiller communal conservateur à Sion, a été déposée.

Fort justement, devant une telle foire d'empoigne, le parti radical a décidé de donner l'occasion aux minorités d'exprimer leur réprobation et de faire entendre leur voix en ce qui concerne l'élection au Conseil des Etats. C'est la raison pour laquelle, hier, le comité cantonal a décidé de présenter la candidature de

M. Jules LUISIER député ancien président du parti radical valaisan

Il n'est pas besoin de dépeindre longuement l'homme qui va affronter dimanche à armes égales les divers candidats des fractions conservatrices.

Nous consacrerons d'ailleurs notre prochain numéro à la présentation de notre candidat et à de plus amples explications sur la façon dont a été amenée cette candidature d'opposition.

Ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui, c'est que l'accueil le plus favorable a été fait à cette candidature qui donnera l'occasion à tous les citoyens respectant les droits populaires, voulant la grandeur de leur canton par des procédés autres que ceux auxquels le parti conservateur nous a habitués ces temps derniers, de manifester par leur vote leur réprobation et leur désir de redonner au Valais le rang qu'il mérite au sein de la famille suisse.

Le succès de la candidature de M. Luisier dépend du courage civique et du sens du bien général dont le peuple valaisan voudra faire preuve. Nous avons confiance en lui. g. r.

La haute fantaisie des résultats publiés pour le Conseil national

Dès lundi, la presse conservatrice en général mais le « Nouvelliste » en particulier, s'est distinguée par ses cris de victoire.

Se basant sur des résultats qui ne veulent absolument rien dire puisque le dépouillement n'a commencé, à l'Etat du Valais, que ce matin à 9 heures, nos plumeaux conservateurs ont répandu le bruit que les minorités avaient subi une écrasante défaite.

On accorde généreusement 25.000 suffrages aux socialistes et... 39.000 aux radicaux !

Il n'est pas besoin d'être expert en mathématiques pour constater que ces chiffres sont de la plus haute fantaisie.

En effet, si l'on additionne simplement les suffrages nominatifs accordés aux sept candidats de la liste socialiste, on obtient déjà plus de 28.000 suffrages, soit 3000 de plus. Une paille !

On se demande comment il est possible que de tels résultats soient publiés, même sous réserve.

Concernant les suffrages qui reviennent à notre parti, c'est probablement une simple erreur d'environ... 10.000 qui a été commise.

Nous ne voulons pas en dire plus aujourd'hui : le dépouillement rétablira ces erreurs inadmissibles et fera rentrer les cris de victoire du « Nouvelliste ».

En définitive, nous avons toutes les raisons de penser que l'on ne peut accorder aucun crédit aux chiffres publiés jusqu'ici, aussi bien en ce qui concerne les suffrages de parti que les suffrages nominatifs. Nous serions donc bien en peine d'annoncer, sans risque d'être contredits par les résultats officiels, quels sont les élus et même combien de sièges obtient en définitive chaque parti.

Voilà la réalité : tout le reste n'a été que manœuvre pour faire croire au bon peuple que le parti conservateur a remporté une grande victoire et pour discréditer les minorités aux yeux de nos Confédérés.

Cette vilaine action trouvera la suite qu'elle mérite.

Retentissante démission du syndic de Fribourg

Nous lisons dans la Tribune de Lausanne :

La non réélection de M. Jean Bourgknecht, au Conseil national, a causé une pénible impression dans tous les milieux fribourgeois. On sait qu'il occupait au parlement une situation de premier plan, et la députation fribourgeoise, dont il était le membre le plus écouté, subit de ce fait un tort considérable.

Lundi soir, une nouvelle surprenante circulait en ville. M. Jean Bourgknecht démissionnait de ses fonctions de syndic de la ville de Fribourg.

Cette démission retentissante est la réponse aux manœuvres profondément regrettables organisées durant les derniers jours de la campagne électorale, en faveur de certains colistiers de M. Bourgknecht. La décision prise par M. Bourgknecht est unanimement regrettée.

Les conseillers municipaux des trois partis politiques vont tenter une démarche officielle pour prier le syndic de revenir sur sa décision, dans l'intérêt de la ville de Fribourg.

M. Bourgknecht a été élu syndic en 1950, et il fut brillamment réélu en 1954. Il a réussi à rétablir l'équilibre dans les finances de la ville, dont l'état était fort précaire à un moment donné, et à rendre pleine confiance en l'autorité municipale.

Aussi veut-on espérer que M. Bourgknecht consentira à retirer sa démission et à conserver son mandat de syndic, pour le plus grand bien de la cité.

MAUVOISIN

En marge d'un „historique“

L'Electro-Watt, bureau d'ingénieur des Forces Motrices de Mauvoisin, a invité récemment les journalistes suisses à une visite des chantiers.

Ces sortes d'invitations, devenues banales, n'ont, on le sait, aucun but publicitaire.

A cette occasion, toutefois, Electro-Watt a distribué un petit « historique » de l'aménagement, qui a été publié dans la presse.

N'était la citation de mon nom dans ce papier, je jugerais inutile d'en rien dire.

Mais on m'accorde cette fois, une miette de rôle dans cette affaire.

Puisqu'historique il y a, et mon nom dedans, peut-être intéressera-t-il l'un ou l'autre curieux de connaître quelques petits faits complémentaires, glanés parmi des centaines qu'Electro-Watt paraît ignorer ou avoir oubliés, et qui sont sans doute beaucoup plus insignifiants que des conférences sur l'énergie atomique.

Le moi est haïssable; il est vrai. Mais non toujours.

Le lecteur m'excusera de paraître manquer de modestie. Le silence n'est parfois pas de mise.

Je pourrais bien laisser mes amis écrire à ma place, ils m'en pressent, et me contenter de leur fournir la matière; ou prendre des scribes stypendiés, il n'en manque pas, comme il appert en temps d'élections.

Mais je n'aime pas la comédie.

J'en viens donc aux faits.

● **1942-44.** Je songe à aménager Mauvoisin, en captant toutes les eaux de Bagnes et en créant la chute totale jusqu'au Rhône.

● **Automne-hiver 1944-45.** J'examine une solution plus vaste, comportant en première étape la mise en valeur des eaux de Bagnes, avec une accumulation de 160 à 200 millions (mio) de m³ et une chute de 1480 m., et au stade final l'adduction d'eaux complémentaires, une accumulation de quelque 500 mio m³ et une chute de 1590 m.

En somme un « Grand Mauvoisin », bien plus économique que la Grande Dixence.

● **Avril 1945.** Je décide, après examen poussé de variantes et mûre réflexion, de me consacrer à lancer et réaliser le Mauvoisin.

Je ne connais pas alors Electro-Watt.

Mauvoisin est né de ce jour.

Besognes, luttés, traverses, qui suivront, ne seront plus que des épisodes ou des étapes de sa croissance.

Etant à ce moment-là attaché à la maison Brown Boveri, je convaincs son président, W. Boveri, et son administrateur, Schiesser, de l'excellence du projet et de s'intéresser à l'affaire.

● **Mai 1945.** La géologie de Mauvoisin étant, contre ma conviction intime, mise en doute, je fais appel au professeur Lugeon.

Il fait une étude géologique, dont la conclusion est absolument positive et crée la confiance, malgré les contradictions adverses.

● **9 mai 1945.** Je propose à EOS de participer à l'affaire. Elle décline, mais déclare me laisser le champ libre.

● **Mai 1945.** Je demande à mon nom la concession principale, celle de la commune de Bagnes.

● **Octobre 1945.** EOS, contre toute attente, me « déclare la guerre » (sic).

● **Novembre 1945.** Le Service fédéral des Eaux d'alors (SFE) publie une étude comportant un petit barrage à Mauvoisin, une accumulation minimale (20 mio m³) et une chute de 300 m.

● **1er mai 1946.** J'expose dans la « Gazette de Lausanne » mon projet de Mauvoisin.

● **Fin juillet 1946.** M. Boveri d'abord, moi ensuite, abordons l'Electro-Watt, qui apprend alors l'existence du Mauvoisin.

Je commence à lui remettre des études et documents, qui dépassent de beaucoup ce qui est défini avant-projet par le Règlement de la Sté des Ingénieurs et Architectes.

● **Septembre 1946.** L'Electro-Watt décide en Conseil de direction, de ne pas poursuivre l'affaire, comme n'étant pas intéressante.

● **Octobre à décembre 1946.** Appuyé par M. Boveri, je reviens à charge à plusieurs reprises pour qu'on étudie la chose de plus près. J'insiste sur la qualité du projet. Je force quasi la porte.

J'ai, au sortir de mes visites, le sentiment assez peu confortable d'être, avec mes dossiers sous le bras, un commis-voyageur importun qu'on éconduirait poliment.

Néanmoins, fort de ma conviction, je persévère, tant et si bien qu'en décembre 1946 les services techniques d'Electro-Watt se décident enfin à examiner l'affaire de plus près.

● **17 janvier 1947.** Ils rédigent un premier rapport intitulé : « Usine de Mauvoisin. Projet de M. Maret, ing. »

Ce rapport examine « les trois variantes soumises par M. Maret », dont la première a les caractéristiques suivantes : Cote du lac 1950 ; bassin d'accumulation 160 mio m³ ; bassin d'alimentation de 175 km² ; puissance des turbines 370.000 chevaux ; devis de 406 mio fr. ; qui sont, à peu de chose près, celles de l'aménagement en construction actuellement.

Le rapport conclut : « Ce projet vaut d'être examiné de suite, et à fond ».

J'insiste dès lors pour qu'on porte la cote du lac à au moins 1960, (qui est la cote choisie aujourd'hui).

● **Février 1947.** Brown Boveri, Crédit suisse, Electro-Watt et d'autres partenaires décident de s'intéresser formellement au projet. On prépare la fondation d'une société.

Mais toujours encore sur les bases de mes seules études. Electro-Watt n'a, à ce moment-là, pas fait d'étude personnelle, mais seulement un examen approfondi des miennes.

● **Février-avril 1947.** J'enlève alors, toujours à mon nom, contre une sourde opposition, les concessions des autres communes, sauf de Sembrancher.

● **Mai 1947.** Le Service fédéral des Eaux d'alors (SFE), à qui j'avais soumis mon projet, l'a entretemps fait « expertiser ». L'« expert », dans un rapport fantaisiste (et même injurieux), le démolit.

Electro-Watt et Crédit suisse suspendent tout. L'affaire est paralysée.

Liesse des adversaires (SFE, EOS et d'autres). Mais prématurée.

Je réfute l'expertise. Je distribue ma réfutation.

Je propose de faire réétudier le projet par Electro-Watt et de le faire expertiser à notre tour, mais par quelqu'un de compétent.

Ce qu'on accepte.

C'est alors qu'Electro-Watt commence à faire œuvre personnelle.

Je collabore à ce nouveau projet (qu'Electro-Watt elle-même, ainsi que l'expert, baptisent alors projet Electro-Watt-Maret).

● **Début août 1947.** L'étude et l'expertise sont achevées.

Le projet est, dans ses grandes lignes, inchangé, sauf qu'il est prévu deux paliers au lieu d'un seul (l'expert lui-même trouvant la solution à un palier plus simple).

Les conclusions sont favorables et confirment mes vues.

Toutefois le devis est plus élevé, mais on en revendra au mien par la suite.

● **Septembre 1947.** Fondation de la Société, 120 actions, se répartissant comme suit : 40 à Brown Boveri, 40 à A. Maret, 20 à Crédit suisse, 20 à Electro-Watt.

Dépôt par cette Société, du projet et de la demande d'homologation des concessions.

● **Fin 1947 et 48.** Lutte continue que je dois mener dans le Valais pour obtenir l'homologation, contre les adversaires.

Les communes et ceux des membres du gouvernement qui m'appuient savent quelles ont été les difficultés.

● **7 septembre 1948.** Homologation des concessions.

Mais cette homologation contient des réserves très gênantes.

● **Janvier-février 1949.** Je m'emploie et réussis à les faire rapporter.

● **Mars 1949.** Je m'emploie à obtenir du Conseil d'Etat le refus d'homologuer la concession de la commune de Sembrancher en faveur de la Société Romande d'Electricité.

● **1er juin 1949.** Le Service fédéral des Eaux d'alors, appuyé par un tiers influent, pousse la commune de Bagnes à reprendre une partie des eaux qu'elle a déjà concédées à Mauvoisin et à les reconcéder à EOS (sic) — sous le prétexte que nous ne sommes que des spéculateurs et ne construirons pas —. Ce serait le coup de grâce pour Mauvoisin.

Je multiplie les démarches et réussis à déjouer la manœuvre.

● **12 juin 1949.** Je presse et objurgue notre société — qui, ne comprenant pas le sérieux de la situation, d'abord refuse et me rabroue — de mettre en construction immédiatement la route Mauvoisin-Fionnay, pour prouver notre intention de construire et déjouer ainsi la campagne que mènent contre nous nos adversaires. On me l'accorde enfin. Ce qui rétablit la situation.

● **Fin juin 1949.** Le Service fédéral des Eaux approuve le projet de Mauvoisin. Mais, influencé par les adversaires, il y introduit des réserves prohibitives.

Je provoque des interventions valaisannes énergiques, qui aboutissent enfin à la suppression de ces réserves.

● **5 août 1949.** M. Johr, président du Crédit suisse et d'Electro-Watt, décédé depuis, m'écrit : «... Je tiens à reconnaître et à vous dire combien j'apprécie votre ténacité dans la lutte que vous menez pour le projet de Mauvoisin, et que j'ai admiré sincèrement comment vous avez su lui gagner et lui conserver la faveur des communes du val de Bagnes, même lorsque notre puissant adversaire l'EOS, avec lequel sympathisaient certains membres influents du gouvernement valaisan, déployait tous les efforts imaginables pour empêcher la réalisation de cette œuvre ».

● **12 octobre 1949.** M. Villars, directeur d'Electro-Watt (et partisan du projet dès la première heure), déclare devant vingt personnes, à Mauvoisin : « Messieurs, sans M. Maret nous ne serions pas ici ».

● **Janvier-février 1950.** Un recours auprès du Grand Conseil valaisan a été introduit par les adversaires contre la décision du Conseil d'Etat concernant la concession de Sembrancher.

Par démarches, mémoires, articles de journaux, etc., je m'emploie à éclairer la religion du Grand Conseil. Je provoque même une pétition en notre faveur, de la part de la majorité des citoyens de Sembrancher.

Le recours est rejeté, malgré les adversaires.

● **Novembre 1950.** Je surprends et stoppe, aidé seulement d'un Valaisan, une nouvelle et dangereuse manœuvre contre Mauvoisin, trop longue à expliquer ici.

● **Décembre 1950.** Concessions obtenues et homologuées ; projet approuvé ; résultat favorable des études et sondages ; route construite.

La décision formelle de construire Mauvoisin est prise.

L'affaire paraît sous toit. Ouf !

Mais tout n'est pas fini.

● **Février 1951.** Je surprends une nouvelle et dernière offensive de grand style, contre Mauvoisin. Si elle réussit, l'affaire avorte, au moment même où elle aboutit.

Or, plus de 5 mio fr. sont dépensés. Des engagements sont pris, des contrats signés. Six ans de labeur sont en jeu.

Je me dépense sans compter en démarches, mémoires, réfutations, articles de journaux. Je provoque une intervention massive des communes. L'attaque est finalement stoppée.

Mais l'émoi a été grand. J'ai été témoin, au moment le plus chaud de l'affaire, du piteux désarroi de certain collègue.

● **Mars 1951.** Dîner de baptême du Mauvoisin, à Martigny.

Le président, M. Barth m'appelle, dans son discours, devant les délégués des communes, le « Père du Mauvoisin ».

A ce moment-là s'impose encore la logique des faits.

Mais pour moi, je sais déjà que c'est là mon oraison funèbre.

Pendant que j'œuvrais dans le Valais, d'autres ont intrigué à Zurich.

● **Juin 1951.** Me voyant refuser obstinément depuis un an, malgré de patientes négociations et les services rendus, un poste d'administrateur délégué, qui me revenait en vertu d'un contrat dont l'Electro-Watt a contesté le sens, et en vertu au reste de mon rôle dans l'affaire, il ne me restait qu'à me démettre de mes fonctions et à me retirer.

● **5 juillet 1951.** Le président de Mauvoisin m'écrit alors une lettre « bien sentie » où il m'exprime « son vif regret de ne plus pouvoir compter sur ma précieuse collaboration » et où il parle « du grand projet de Mauvoisin auquel mon nom restera toujours attaché » (sic).

Aujourd'hui, on m'accorde, dans toute cette affaire, d'avoir eu « l'idée d'un barrage » !

C'est, somme toute, assez divertissant.

Au temps moins glorieux du pénible enfantement du Mauvoisin, où on le croyait malingre et mort-né, l'on m'en laissait généreusement la paternité. Maintenant qu'il s'est révélé dru et fort, la revendication non seulement ceux qui l'ont reçu et lui ont prêté du lait de leur science, mais tous ceux qui lui ont ravauté les culottes et tenu le biberon, et même ceux qui ont d'abord tenté de l'étouffer à la naissance.

Il y a bien cinq ou six auteurs du Mauvoisin.

Mais terminons par quelques réflexions.

Et d'abord résumons.

1) Au point de vue projet, la masse des documents que j'ai établis et qui ont fait adopter Mauvoisin, rempliraient un gros volume.

J'étais en effet, contredit par EOS, le SFE, le bureau Kaech, une autre Société encore et, au début, même par Electro-Watt.

2) Mes prévisions de 1945-46, entre autres : la cote de 1740 env. pour la profondeur du rocher au droit du barrage, et le chiffre de 406 mio fr. pour le devis, se sont révélées assez justes, puisque le rocher a été trouvé à la cote 1735, et que le coût réel, sur la base des adjudications de 1951, n'a pas atteint 400 mio fr. (Les plus-values ultérieures proviennent de l'exhaussement du barrage et des augmentations de salaires et de prix survenues par la suite).

Or, ces prévisions-là, pour faire adopter un grand projet, sont essentielles.

(Electro-Watt avait d'abord calculé 535 puis 488 mio fr.)

3) Au point de vue mise sur pied de l'affaire, les initiatives et l'activité qu'il m'a fallu déployer pour faire adopter Mauvoisin, en faire percer l'idée et vaincre les plus tenaces et les plus torveuses des oppositions, ont exigé plus de travail et d'efforts que les études elles-mêmes.

Or, concevoir, promouvoir et faire vaincre un projet, le créer en un mot, ce sont là biens moraux, dont la propriété existe ; et biens supérieurs à l'argent, quoique non protégés par la loi. Les subtiliser n'est pas très élégant.

D'autres peuvent, sans doute, revendiquer les plans d'exécution, avec les calculs et la masse de besogne qu'ils comportent ; l'adjudication et la surveillance des travaux... C'est là, d'accord, un labeur considérable, mais qui est le propre de tout bureau d'ingénieur. (Lequel d'ailleurs, n'exécutant pas lui-même les travaux, s'en remet à la grosse expérience des entreprises adjudicataires).

Rendons à César...

Mais la conception créatrice et les études préalables, quintessence de la chose, les initiatives en vue de la réalisation ; la foi en une œuvre et la persévérance qui la font adopter ; la lutte contre oppositions, manœuvres et intrigues, qui la fait triompher ; c'est tout de même cet ensemble qui engendre l'œuvre.

Quoiqu'il ne se mesure pas au déploiement des états-majors, à l'ampleur des équipes, au volume

du papier noir, à la surface des bureaux.

Il est vrai qu'on croit davantage à l'apparat, dont les hommés s'entourent, aux titres qu'ils se donnent ou s'arrogent, au volume visible de leur besogne, qu'à la qualité de leur apport.

Je veux ici rendre hommage à quelqu'un dont l'appui généreux et constant a permis à Mauvoisin de percer : au Dr Walter Boveri. Ses interventions m'ont été des plus précieuses.

D'autres aussi m'ont aidé, mais que nommer ici m'entraînerait trop loin.

Je ne veux toutefois pas manquer de relever que l'échelle usuelle des valeurs n'est pas équitable à l'endroit de la foule des travailleurs anonymes qui peinent là-haut depuis des années et dont certains y ont laissé leur vie. Ils ont droit à une belle place dans Mauvoisin.

J'ignore si j'ai intéressé le lecteur.

Les faits cités font partie de cet « historique » de Mauvoisin que d'autres lui ont présenté et que je pourrais compléter et épicer de multiples détails.

Si j'ai abusé de sa patience, je lui dois des excuses.

A. Maret.



Madame Rosa FONTANNAZ - FONTANNAZ, à Vétroz ;

Madame et Monsieur Jules DELEZE - FONTANNAZ, notaire, et leurs enfants Pierrot et Jean-Paul, à Basse-Nendaz ;

Madame et Monsieur Léon VERGERE-FONTANNAZ et leurs enfants Jean-Yves et Pascal, à Vétroz ;

Mademoiselle Agnès FONTANNAZ, à Vétroz ;

Mademoiselle Marie-Rose FONTANNAZ, à Vétroz ;

Monsieur et Madame Marius FONTANNAZ - CASANOVA, leurs enfants et petits-enfants ;

Madame et Monsieur Clément MOREN - FONTANNAZ, leurs enfants et petits-enfants ;

Madame et Monsieur Augustin ANTONIN-FONTANNAZ et leurs enfants ;

Madame veuve Elie PENON-FONTANNAZ, ses enfants et petits-enfants ;

Monsieur et Madame Elie FONTANNAZ - GERMANIER et leurs enfants ;

Mademoiselle Agathe FONTANNAZ, en religion

Sœur Marie-Carmel, à Champéry ;

Mademoiselle Marie FONTANNAZ, en religion Sœur Madeleine, à Thonon ;

Monsieur et Madame Emile FONTANNAZ-PAPILLOU et leurs enfants ;

Madame veuve Marcel PAPILOU-FONTANNAZ, ses enfants et son petit-fils ;

Monsieur Joseph-Marie GERMANIER ;

Monsieur et Madame Joseph RAPILLARD ;

Monsieur Auguste RAPILLARD ;

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur Paul Fontannaz

maréchal

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, neveu et parent, que Dieu a rappelé à Lui, le 31 octobre 1955, dans sa 60^e année, muni des secours de la Sainte Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Vétroz le jeudi 3 novembre 1955 à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Monsieur Charles GRANGES, à Fully ;

Madame et Monsieur Raymond GRANGES-GRANGES et leur fille Daisy, à Fully ;

Mademoiselle Colette GRANGES, à Fully ;

Madame veuve Sara BENDER, à Fully ;

Madame et Monsieur Adrien VEROLET - BENDER, leurs enfants et petits-enfants, à Martigny, Genève et Fully ;

Madame et Monsieur Jean DORSAZ-GRANGES et leurs enfants, à Fully ;

Monsieur Maurice ROSERENS-GRANGES et ses enfants, à Fully ;

Les familles parentes et alliées,

ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Emma GRANGES

née BENDER

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection le 31 octobre 1955, à l'âge de 60 ans, après une longue maladie supportée avec courage et munie des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 3 novembre, à 10 heures, à Fully.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Monsieur et Madame Walter SCHÖEGLI - ROH, à Sierre ; Madame et Monsieur Paul SALZMANN - SCHÖEGLI et famille, à Berne, ainsi que les familles parentes et alliées, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreux témoignages de sympathie exprimés à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté père et parent.

Monsieur Ernest Schöchli

vient toutes les personnes qui, soit par leurs messages, soit par l'envoi de fleurs et couronnes, les ont entourés dans leur peine, d'accepter ici leurs sentiments de profonde et sincère reconnaissance.

Ils remercient tout particulièrement les délégués de la Société suisse des Maîtres-imprimeurs, de la section valaisanne des Maîtres-imprimeurs, de la Société romande des Editeurs de journaux, de l'Association valaisanne des Editeurs de journaux du Manennerchor Harmonie, de Sion, et les nombreux amis du défunt.

SAMEDI 2 x 75.000

à PULLY

LOTÉRIE ROMANDE

OFFRE du mercredi

Caleçon eskimo „Nabholz“
long, ceinture élastique coulisse, grandeur 5, 6 et 7 : **6.90**

Chaussettes
pure laine, grosses côtes renforcées nylon, coloris gris et beige : **2.95**

Par économie achetez aux **Grands Magasins CONSET**

SION




Hernie

Tous ceux qui souffrent de hernies seront intéressés par un procédé de contention qui ne comprime ni ressort ni pelote.

Le **NEO-BARRERE**, création des Etabl. du Dr L. Barrère de Paris, réalise ce progrès. Grâce à lui, les hernies, même volumineuses, sont intégralement contenues, sans risques d'étranglement ou d'élargissement de l'anneau.

Le **NEO-BARRERE** agit comme un main qui, posée à plat sur l'orifice, immobilise sans effort et dans tous les mouvements, l'intestin dans sa cavité.

Nous vous invitons gratuitement à essayer le **NEO-BARRERE** de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 45 à 15 h. 30 chez les dépositaires pour le canton du Valais

Martigny Pharmacie Morand' Lundi 7 novembre
Sion Pharmacie Darbellay Mardi 8 novembre
Sierre Pharmacie de Chastonay Mercredi 9 novembre

DUVETS COUVERTURES

depuis Fr. 20.—, ainsi que **DRAPS** molletonnés, depuis Fr. 10.—, chez

Jos. METRAILLER-BONVIN

AMEUBLEMENTS SION, rue de la Dixence Tél. 2 19 06 ENVOIS PARTOUT

BON FUMIER

à vendre. S'adresser à : Philippe BAUD FRENIERES-SUR-BEX Téléphone (025) 5 34 20



LA BELLE CONFECTION AVENUE DE LA GARE

Pépinières Constantin SION

BEAU CHOIX D'ABRICOTIERS couronnés Arbres fruitiers et d'ornement. Travaux agricoles.

Le docteur CHARLES BESSERO

Ancien chef de clinique adjoint du service ORL (Clinique universitaire d'oto-rhino-laryngologie de Lausanne) (Prof. J.-P. Taillens)
Ancien assistant étranger de médecine interne, hôpital universitaire de Pavie (Prof. Introzzi)
Ancien assistant étranger de pathologie médicale, hôpital universitaire de Pavie (Prof. Larizza)
Ancien médecin-délégué du CICR : Palestine, Indes et Pakistan, Corée
Après des séjours de perfectionnement dans les services universitaires d'oto-rhino-laryngologie de Milan et Paris

à ouvert son cabinet médical

AVENUE DE LA GARE MARTIGNY-VILLE

Maladies : nez — gorge — oreilles

Reçoit sur rendez-vous Téléphone 6 01 28

Cinéma

MERCREDI 2 : Dernière séance Un film en couleurs qui fait sensation **La vallée des rois**
Dès JEUDI 3 : FERNANDEL, en pleine forme dans **Le printemps, l'automne et l'amour** vous garantit 2 heures de folle gaité

JEUDI 3 : **La vallée des rois**
Dès VENDREDI 4 : Un film enchanteur, en couleurs **LILI** avec Leslie CARON

ETOILE Martigny
REX Saxon

À vendre à Montana Magnifique **chalet de vacances**

Situation tranquille et ensoleillée avec env. 2000 m² terrain. 4 chambres et confort. Meublé, Fr. 52.000.— ; non meublé, Fr. 47.000.—
Faire offre à CASE POSTALE 70 à MONTANA

À vendre **CAMIONS**

de 4 ou 5m³, basculant des trois côtés, modèles récents en excellent état, avec travail pour toute la saison d'hiver 1955-56, livrable tout de suite. S'adresser au journal par écrit, par téléphone ne sera pas pris en considération.

Maladie des yeux **LE DOCTEUR BROCCARD** reçoit à Martigny

à la PHARMACIE LOVEY les MARDIS et VENDREDIS
Celle semaine, pas de consultation VENDREDI mais SAMEDI 5 NOV., de 12 h. 30 à 14 h. 30.

À vendre à Sierre **terrain à bâtir**

de 1000 m². Situation splendide dans quartier tranquille. — Eau, égouts, électricité sur place. Prix : Fr. 25.— le m². Renseignements à CASE POSTALE 20, à MONTANA

En réclame **Duvets neufs** 110 x 150 Fr. 25.—
E. MARTIN Sion Porte-Neuve (027) 2 16 84 Envoi partout

Georges Vairoli MEDECIN - DENTISTE **MARTIGNY ABSENT** SERVICE MILITAIRE JUSQU'AU 13 NOVEMBRE

OCCASION
A ENLEVER une centaine de pyramides sur fr. Louise-Bonne, 5 et 6 ans. S'adresser sous chiffres : P. 13 413 S. à Publicitas, SION.

MAMANS

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous organisons pendant les mois de novembre et décembre (jeudi tout le jour) un **COURS DE COUTURE** pour vos fillettes qui auront la possibilité de faire un joli travail avec nos machines d'enfants. Inscriptions et renseignements à **Machines à coudre SINGER** Av. de la Gare MARTIGNY Tél. 6 19 77

À vendre à Sierre **terrain industriel**

env. 2500 m² actuellement vigne, Fr. 10.— le m²; en bordure voie de chemin de fer et accès facile. CASE POSTALE 20, à MONTANA

Couturière qualifiée ayant plusieurs années de pratique cherche place tout de suite. — S'adresser par écrit sous chiffres : P. 13 440 S. à PUBLICITAS, SION.

Oh! quel délicieux arôme de beurre!




Mm... que ça sent bon!
Vous n'en reviendrez pas en ouvrant la première fois votre paquet d'ASTRA 10: quelle belle couleur d'or, quelle exquise odeur! Eh oui! ASTRA 10 contient 10% de beurre... ASTRA 10 est le résultat d'un procédé de fabrication spécial, d'où son arôme si fin!

... comme elle est molle!
Quelle odeur alléchante! Vite une petite dégustation... mais oui, tout simplement avec le doigt - cela va si bien! Car notez qu'ASTRA 10 est maintenant merveilleusement tendre, malléable, donc très économique - en vérité, c'est la graisse au beurre la plus molle qui soit!

... quel bon goût de beurre!
Il n'y a plus qu'à laisser fondre sur la langue ce morceau de graisse. Quelle finesse, quelle agréable sensation de fraîcheur! Ce délicieux arôme de beurre n'est-il pas unique? ASTRA 10 marque chaque repas d'une « touche d'or » — rare délicatesse qui tente le plus fin gourmet!

Voulez-vous donc, chère ménagère, que demain votre rôti soit bien à point... que vos spaghettis soient particulièrement tentants... bref que tous vos repas aient l'empreinte de la bonne cuisine? Dans ce cas, une seule graisse saura combler votre désir: **ASTRA 10!**

ASTRA 10

rend chaque repas meilleur!



Votre graisse préférée «ASTRA avec 10% de beurre» s'appelle maintenant **ASTRA 10**. La fameuse qualité ASTRA a encore été améliorée!

INFORMATIONS AGRICOLES

Nos agriculteurs pourront-ils être dédommages du tort que leur a causé le différend commercial franco-suisse ?

A la suite de négociations extrêmement ardues, la Suisse et la France viennent enfin de mettre fin à la guerre économique qui les opposaient depuis de nombreux mois, mais le tort que celle-ci a causé au monde paysan demeure.

« Un sort fâcheux, remarque fort justement M. Edouard Perron dans *La Suisse* du 24 octobre, a voulu que les vraies victimes du différend fussent, en ce cas comme en d'autres, les agriculteurs des deux pays. Les légumes, les fruits et les vins français qui n'ont pu entrer en Suisse ne seront jamais plus consommés ou bus, pas plus que n'auront pu échapper à la ruine les importants stocks de fromage que notre industrie laitière avait préparés à l'intention de la France et conditionnés au goût exclusif de nos voisins. Les autos, les textiles, les machines, les produits chimiques ou les appareils électriques, eux, ont pu attendre et s'en viendront rapidement reconstituer des stocks passablement dégaris.

Que cette conséquence soit assez injuste, puisque les échanges agricoles n'avaient donné lieu à aucune contestation, alors que tout le débat portait sur les échanges industriels, est une raison de plus pour qu'à l'avenir on veille, à Paris comme à Berne, à ne plus laisser s'envenimer des conflits dont on sait, d'expérience millénaire pourtant, qu'ils n'affectent jamais sérieusement et durablement que les membres les moins forts des communautés nationales.

C'est pourquoi, lors de sa dernière séance, le comité de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande a décidé à l'unanimité de demander aux autorités fédérales compétentes de faire en sorte que le préjudice causé à l'agriculture suisse par le conflit économique franco-suisse soit entièrement compensé : il faudra notamment tenir compte, au moment de fixer le prix du lait au printemps prochain, du fait que l'exportation du fromage suisse en France a été complètement interrompue à partir du 15 juin 1955 sans que l'agriculture puisse en être rendue responsable d'une quelconque façon. En outre, l'accord qui sera finalement conclu doit absolument permettre, en matière d'exportation du fromage suisse en France, que ce qui n'a pu être exporté durant les trois ou quatre mois en cause puisse l'être ensuite, en plus des contingents normaux.

MARTIGNY

ESCRIME

L'escrime a pour objet la défense autant que l'attaque. C'est l'art de donner sans jamais recevoir. Au moyen âge, elle se réduit à l'exercice de l'épée et du bouclier. Au XVI^e siècle, les Italiens commencent à en faire une science plus compliquée, où le bouclier est remplacé par la dague comme arme de parade. Au XVII^e siècle, l'emploi de la rapière, longue et fine épée ne servant qu'à pointer, marque le début de l'escrime moderne.

Si l'escrime n'avait pour but que de produire des spadassins, ce serait un art à proscrire de l'éducation des jeunes gens : mais son utilité est incontestable. Elle habitue l'homme à la hardiesse ; elle développe les muscles de tout son corps ; elle lui donne surtout les moyens d'acquiescer la souplesse, l'agilité et le réflexe.

Donc adhérez à notre sympathique Société d'escrime de Martigny.

P.-S. — Pour de plus amples renseignements, s'adresser chez Berner (tél. 6 15 77) ou Jean-Paul Faisant (tél. 6 19 19).

LA PENSÉE DU JOUR

Il n'y a pas de plus haute seigneurie que la maîtrise de soi.

Que la femme ne soit pas seulement la ménagère de l'homme, mais encore sa compagne d'esprit.
P. Janet.

Avis de Tir

du 3 novembre au 5 novembre 1955

Des tirs à balles auront lieu comme il suit :

Tir au canon

Régions des buts et zones dangereuses
Carte nationale Martigny au 1 : 50.000

JEUDI 3. 11, VENDREDI 4. 11, éven. SAMEDI 5. 11
08 00 - 18 00

Clochers de Planerouse, Glacier de Saleina,
Le Portalet, Glacier d'Orny, Clochers du Portalet

Emplacement des btt. : Branche d'en Bas.
Pour le détail, consulter l'avis affiché dans les communes.

Poste de destruction des ratés : Le Commandant :
Arsenal féd. Saint-Maurice Place d'armes St-Maurice
St-Maurice — Tf. (025) 3 65 44 LAVEY — Tf. (025) 3 63 71

En passant...

La poussée socialiste en pays de Vaud

Inutile de masquer la vérité : Les élections vaudoises aux Chambres fédérales accusent un net, un constant glissement à gauche. S'il se traduit sans grand branle-bas de fauteuils, en revanche il s'inscrit dans les faits de manière irréfutable.

Certes, les radicaux qui détenaient sept sièges au Conseil national n'en perdent qu'un seul, mais ils ont maintenu le sixième à la faveur d'une troisième répartition et non sans éprouver durant tout le dépouillement la crainte d'une chute.

En revanche, le parti socialiste, après avoir enlevé de justesse, il y a quatre ans, son quatrième siège, ne s'est pas borné à le consolider, comme on le prophétisait, il en arrache un cinquième.

A noter que ce parti progresse à la fois dans les cités et à la campagne.

Ce second point « donne à réfléchir », comme on dit chez nous.

Les libéraux maintiennent leurs positions, avec deux fauteuils, mais de quatre ans en quatre ans ils perdent de nouveaux suffrages et n'ont vraiment pas à se glorifier de leur situation.

En 1951, chrétiens-sociaux (catholiques) et paysans avaient apparenté leur liste.

Cet arrangement avait été profitable au premier parti qui, ne conquérant qu'un demi-siège, avait pu tout de même envoyer son leader, M. Frainier, siéger à Berne.

Cette fois, chrétiens-sociaux et paysans indépendants n'avaient pas conjugué leurs forces :

Résultat : M. Frainier n'est pas élu ; M. Brochon, paysan, l'est.

C'était à prévoir.

Un parti chrétien-social dans le pays de Vaud n'a, d'ailleurs, pas sa raison d'être et ne fait qu'embrouiller les cartes.

Mgr Besson n'en avait jamais été partisan, persuadé qu'il était que les bons rapports de l'Eglise et de l'Etat pouvaient s'affirmer en dehors de la politique.

Les événements lui ont donné raison.

Le parti chrétien-social, en dépit de l'organisation de ses sections, n'a pas touché terre et il z, sans doute, atteint son plafond.

On le note objectivement tout en reconnaissant la valeur personnelle de M. Frainier.

Le P.O.P. gagne un fauteuil et reprend quelque vigueur sans retrouver ses positions de 1947.

L'avance socialiste m'apparaît donc plus accusée qu'à mes confrères de la presse politique. Elle pourrait avoir des incidences importantes.

Ainsi, à la faveur d'une élection complémentaire au Conseil d'Etat, M. Ernest Pidoux, candidat radical, avait dû céder le pas à M. Charles Sollberger, candidat socialiste, à la stupéfaction de la gauche elle-même.

Simple accident, avait-on déclaré dans les milieux bourgeois.

Or, les résultats des élections au Conseil national ne font que fortifier la position du parti socialiste au sein du gouvernement vaudois, et je ne serais pas surpris, quant à moi, que le fauteuil qu'il a enlevé par surprise, il le garde par force.

Il convient de souligner, à ce propos, que M. Sollberger est, de tous les candidats au Conseil national, celui qui a obtenu le plus de voix, M. Jules Grandjean, président du parti radical, n'arrivant pas à le supplanter en dépit de son énorme popularité.

Le fait que M. Oulevay, conseiller d'Etat radical, non seulement ne soit pas élu mais se classe au quatrième rang des « viennent ensuite », est symptomatique.

Jadis, il suffisait à un magistrat radical du gouvernement de se présenter pour passer...

On voit que les temps ont changé.

Enfin comment resterait-on indifférent à la poussée socialiste à Lausanne ?

Ce parti, dans la capitale et dans l'ensemble du canton, se révèle aujourd'hui plus fort qu'à l'époque où Lausanne était rouge...

Radicaux et libéraux ont donc un courant très vif à remonter, s'ils ne veulent pas connaître une nouvelle défaite.

Autre fait curieux : La députation radicale au Conseil national ne comprend plus que des représentants de l'agriculture et du vignoble.

Les deux citadins, M. Jean Peitrequin, syndic de Lausanne, et M. Michel Jaccard, directeur de la « Nouvelle Revue », ne sont pas réélus.

Alors qu'ils n'avaient rien fait pour empêcher dans leur sief le succès des candidats campagnards — M. Jules Grandjean est sorti en tête dans le district de Lausanne ! — leurs colistiers, en revanche, accusent dans leurs régions des majorités triomphantes.

M. Jean Peitrequin comme M. Michel Jaccard acceptent leur éviction avec philosophie, mais il faut convenir que ce double échec crée un malaise au sein du parti radical.

Le slogan ville-campagne a montré clairement qu'il jouait exclusivement en faveur de la campagne.

Tous les élus sont en effet campagnards, tous les autres — à l'exception de M. Berlie — citadins.

Or, l'agriculture représente en pays de Vaud un peu moins de 20 % de la population.

Le parti radical devra par conséquent résoudre un problème d'ordre interne avant d'affronter de nouvelles campagnes.

Nous nous exprimons en observateur impartial, sans solliciter ni les faits ni les chiffres :

Sans un vigoureux redressement, les partis bourgeois perdront encore du terrain.

Il ne tient qu'à eux de tirer les leçons d'un scrutin qui n'a rien de catastrophique mais qui n'autorise en tout cas pas une politique de l'autruche.

A. M.

MONTHEY

Auto contre scooter

Mardi à 13 h. 30, l'auto de M. Freddy Vannay, qui arrivait de Collombey par l'avenue de France, dérapa à la hauteur du café National, par suite de la route légèrement mouillée. L'auto, perdant sa direction, traversa la route et vint heurter le scooter de M. Ripa arrêté à cet endroit. M. Ripa fut légèrement blessé. L'auto continua encore sa course et s'arrêta enfin contre un signal planté au bord du trottoir.

M. Vannay s'en tire sans mal, quant à M. Ripa, après quelques soins prodigués par un médecin, il put regagner son domicile. Les deux véhicules ont subi des dommages importants.

Décidément le sort s'acharne sur le F. C. Monthey puisque M. Ripa occupait le poste de centre-avant de la première équipe.

M. Emile Martin va prendre sa retraite

M. Emile Martin qui dirige depuis sa création l'agence de Monthey de la Caisse d'Epargne du Valais a fait part de son intention de se démettre de ses fonctions au 31 décembre prochain. Il sera remplacé par M. René Gex-Collet, ancien fonctionnaire postal à Monthey.

Tout le monde à Monthey fait des vœux pour que M. Martin jouisse longtemps d'une retraite qu'il a si bien méritée.

LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Martigny

Mercredi 2 : LA VALLEE DES ROIS

Dernière séance du grandiose film d'aventures avec Robert Taylor et Eleanor Parker. Le premier film américain réalisé en Egypte. En technicolor.

Dés jeudi 3 : LE PRINTEMPS, L'AUTOMNE ET L'AMOUR... Immédiatement après Genève et Lausanne. Le tout dernier Fernandel.

Après le triomphal succès de « Sabrina », voici un autre succès, mais français celui-là : « Le printemps, l'automne et l'amour ». Fernandel, excellent comme toujours, en est la grande vedette. Nicole Berger, André et Georges Chamardat lui donnent admirablement la réplique dans ce film frais comme le Printemps, charmant comme l'Automne et enchanteur comme l'Amour.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 3 : LA VALLEE DES ROIS.

Dés vendredi 4 : LILI. Un film enchanteur avec une pléiade de vedettes : Leslie Caron, Jean-Pierre Aumont, Mel Ferrer et Zsa-Zsa Gabor. Plein de poésie, de charme et de beauté, ce film est quelque chose de tout nouveau, de jamais vu. Cette délicieuse histoire d'amour fut primée au Festival de Cannes. En technicolor.

†

Profondément touchés par les très nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil et dans l'impossibilité de répondre à chacun

Monsieur et Madame Henri BERGUERAND

et leurs enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part par leur présence, leurs messages et leurs fleurs et les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

Un merci tout spécial va à l'E.O.S. et ses collaborateurs, à la Voix des Champs, aux jeunes filles de Charrat et la classe 1934.



W. Wydenkeller, Agence générale, Sion

Le développement de la juridiction administrative

par André Grisel, professeur, président du Tribunal cantonal neuchâtelois

I. L'importance du problème

Par juridiction administrative, on entend habituellement les autorités chargées de juger les contestations qui résultent de l'application des lois administratives. Il s'agit des lois qui créent des rapports entre les organes de l'administration ou entre eux et les administrés. Ce sont elles, par exemple, qui instituent des assurances sociales ou protègent certaines branches de l'économie. Personne n'ignore que leur nombre ne cesse de grandir. Or, à mesure qu'elles se multiplient, les occasions de conflits s'intensifient. C'est dire qu'il importe toujours davantage de déterminer par qui et comment seront tranchés ces conflits.

II. Le système en vigueur

A défaut de texte contraire, les contestations issues de l'application du droit administratif fédéral sont réglées en dernier ressort par le Conseil fédéral. En droit fédéral comme dans la plupart des législations cantonales, c'est donc le système de « l'administrateur juge » qui prévaut.

Sans doute, les pouvoirs du Conseil fédéral ont été notablement restreints en 1928 par la loi sur la juridiction administrative et disciplinaire, que la loi actuelle sur l'organisation judiciaire a absorbée en 1943. Il n'en reste pas moins qu'en principe l'administration fédérale est à la fois juge et partie.

Cependant, la Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral connaît aussi de nombreux conflits administratifs et, notamment, de litiges fiscaux. Mais elle n'est compétente qu'en vertu de dispositions expresses. Lors des débats sur la loi de 1928, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pu se résoudre à accorder au Tribunal fédéral une présomption de compétence.

Chacun sait encore qu'en matière d'assurances sociales, la juridiction administrative est exercée par le Tribunal fédéral des assurances et, dans d'autres domaines, par des commissions spéciales.

III. Critiques

D'aucuns voudraient attribuer au Tribunal fédéral le rôle de « juge de droit commun » qui appartient maintenant au Conseil fédéral. Admettons toutefois qu'une autorité exécutive est mieux apte qu'une autorité judiciaire à trancher certaines questions d'ordre politique ou technique. Il est aussi probable que le souci de son prestige a engagé le Conseil fédéral à conserver, du moins à titre de principe, le système de « l'administrateur juge ». Et pourtant, la charge assumée par l'autorité exécutive supérieure n'est-elle pas démesurée ? Le Conseil fédéral est saisi de plusieurs centaines de recours par an. Chacun de ses membres ne pourrait, sans manquer à des tâches plus importantes, étudier de façon approfondie tous les dossiers qui lui sont soumis, surtout s'ils sont aussi complexes que celui de la concession de Rheinau. D'où l'opportunité, généralement reconnue, de limiter encore les pouvoirs du Conseil fédéral et d'étendre ceux du Tribunal fédéral.

On prétend aussi que, selon la pratique actuelle, l'organe dont la décision est attaquée exerce parfois une influence déterminante sur le sort des recours adressés au Conseil fédéral. Ce grief ne paraît pas dépourvu de tout fondement.

D'autres s'en prennent au caractère trop souvent secret de la procédure suivie par l'administration. Des recourants ne sont-ils pas jugés sur la base de documents dont la communication leur est refusée ?

On critique au surplus le principe de la réforme « in pejus », qui autorise la juridiction de recours à modifier une décision au détriment du recourant.

IV. Perspectives de réforme

Personne ne tente-t-il de remédier à ces inconvénients ? Des parlementaires, des juristes, des partis politiques, des groupements professionnels ont émis des propositions qui, si diverses soient-elles, tendent toutes à l'extension de la compétence du Tribunal fédéral. Jusqu'à présent, leurs efforts n'ont éveillé que peu d'attention. L'indifférence du grand effort n'est pas pour surprendre. En effet, les personnes les plus menacées par les interventions de l'Etat et, partant, les plus intéressées au développement de la juridiction administrative ne sont qu'une minorité. Il s'agit en particulier de celles qui exercent une activité indépendante, des membres des professions libérales et des chefs d'entreprise.

Une réforme prochaine du système en vigueur n'est donc guère probable. Mais le législateur pourrait au moins éviter de porter de nouvelles atteintes à la sécurité des administrés. C'est dire qu'il devrait renoncer, sauf en cas de nécessité, à accorder des pouvoirs discrétionnaires à l'administration et qu'il lui incombe d'examiner, toutes les fois qu'il adopte une loi, s'il convient de confier à un tribunal le jugement des conflits qu'elle suscitera.